



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAINT JULIEN aux Bois du 10.12.2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 35 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca absente procuration P Gire
Annick Ducatel	Victor Fourtet absent procuration M Lavergne	Gaetan Jaladis
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Didier Masquelier
Maryline Dupont		

Secrétaire de séance : Maryline DUPONT

Approbation du PV du 4 novembre 2024

Madame le Maire présente le procès verbal du conseil municipal précédent pour approbation:

Procès verbal approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/Tarifs 2025

Location salle polyvalente

Madame le Maire rappelle aux membres du CM les tarifs de location de la salle polyvalente.

Suite à l'augmentation des tarifs de l'électricité, il sera demandé aux associations qui utilisent la salle des fêtes à titre gracieux durant la période hivernale, un forfait de 50.00€ de participation pour l'année.

Les clés de la salle des fêtes ne seront plus remises aux associations sans état des lieux.

LOCATION	TARIF ETE 01/05 au 30/09	TARIF HIVER 01/11 au 30/04
Commune	180	250
Hors commune	260	350
Maisons d'accueil EPDA Associations communales et associations ancien Canton de st Privat	Gratuit	Gratuit
Location vaisselle	Vaisselle complète Verres ou couverts seuls	0.15
Caution de garantie	Pour toutes les salles	600
Caution de garantie Prêt pour les habitants commune Associations communales et associations ancien Canton de st Privat	Pour le prêt des chaises tables bancs	300
Forfait ménage pour tous les utilisateurs Si état des lieux à la remise des clés n'est pas satisfaisant		200
Forfait chauffage pour toutes les associations Si utilisation de la salle en période d'hiver		50 € par an

Les tarifs sont votés à l'unanimité des membres présents

Tarifs Cimetière

*1 case au columbarium pour 30 ans : 700€

*1 case au columbarium pour 15 ans : 350€

*Dépôt cendres Jardin du Souvenir : 80€

*1 concession simple (2 corps) perpétuelle : 70€

*1 concession double (4 corps) perpétuelle : 130€

JY Alix est contre la perpétuité des concessions, il propose une durée de 30 ans comme pour le columbarium. E Combe lui explique que les communes qui pratiquent comme cela c'est par manque de places, ce qui n'est pas le cas à Saint Julien. P. Gire rajoute que c'est une nécropole, que nos morts méritent le respect et donc qu'il n'est pas question de déplacer les corps au bout de 30 ans.

J Y Alix vote contre les tarifs du cimetière. Les autres membres du conseil municipal les approuvent..

Redevance d'assainissement

*Augmentation de la prime fixe abonnement qui passe à 90.00€

* taxe d'assainissement à 1.50€ / m3.

*Redevance modernisation collecte (agence de l'eau) : 0.25€/m3

* Si absence de consommation au réseau eau potable avec seulement utilisation d'un puits : application d'un forfait de 30m3 par an et par foyer (sauf en cas de comptage validé par la commune) qui servira de base de calcul de la redevance.

*Si raccordement au réseau eau potable et utilisation d'un puits : consommation réelle basée sur le compteur eau potable auquel s'ajoute un forfait de consommation de 30m3 par an et par foyer (sauf en cas d'un comptage validé par la commune) qui servira de base au calcul de la redevance.

Voté à l'unanimité.

Une enquête sera adressée à tous les habitants pour savoir s'ils utilisent l'eau du réseau et/ou l'eau d'un puits afin de pouvoir réajuster le forfait de consommation à 30 m3 / an /habitant.

Participation raccordement au réseau d'assainissement

La participation au raccordement du réseau sera de 1 900€

Voté à l'unanimité

Location compacteur :

même tarif que l'année précédente : de 50 € de l'heure avec chauffeur.

Voté à l'unanimité.

2/Validation des statuts et adhésion Val Dordogne au syndicat mixte du bassin versant Auze Sumène

Suite au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour Garonne, à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par Xaintrie Val ' Dordogne, à l'approbation du Conseil Communautaire des principes de la structuration syndicale du bassin versant Auze -Sumène et de la création du syndicat, à la validation du Conseil Communautaire sur le lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général simplifiée des travaux d'aménagement et de gestion aquatiques sur le bassin Auze-Sumène, l'adhésion de Sumène Artense au Symbas (syndicat mixte du bassin versant Auze-Sumène) :

Après l'accord de Xaintrie Val' Dordogne , les communes doivent à leur tour valider les statuts du syndicat mixte du bassin Auze Sumène et approuver l'adhésion à ce syndicat

Il n'y aura pas de contribution financière pour notre commune.

3/Projet de réhabilitation de la maison du souvenir (maison de Mme Eyrolles)

Suite à la venue de l'architecte (Mr Morant) fin novembre, on obtient une estimation des travaux à réaliser qui est de 127.820€.

M. Lavergne souligne la possibilité d'obtenir des subventions (30% de DETR et 25 à 30% du département)

E Combe souligne que les travaux ont été chiffrés sur la barre haute des tarifs en vigueur et qu'il faut délibérer pour le règlement des honoraires du maître d'œuvre.

Concernant le projet de l'épicerie participative : P Gire souligne que la boulangerie va ouvrir et qu'il y aura peut être un peu d'épicerie.

Une délibération doit être prise car il faut savoir quel sera le but de cette maison :

- 1) pour l'épicerie participative
- 2) si à terme cela ne marche pas pour de la location ou de la revente.

E Combe souligne qu'il ne prendra pas la responsabilité de faire faire des travaux sans passer par un maître d'œuvre. P. Gire souligne qu'il est aussi possible de passer en direct avec les artisans (électricien, plombier et couvreur) et donc que le coût des travaux serait revu à la baisse.

On se donne le temps de la réflexion, de prendre des renseignements sur les subventions possibles et de revoir les devis.

4/Mise à jour régime indemnitaire

Après la délibération du CM instaurant le RIFSEEP , et l'avis favorable du Comité social territorial , nous devons délibérer sur les cadres d'emplois concernés et déterminer les montants plafonds des groupes

Voté à l'unanimité des membres présents

5/ Mise en œuvre protection sociale complémentaire risque prévoyance

Après l'avis favorable du Comité Social Territorial , le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire , domaine de la prévoyance portée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2025

Voté à l'unanimité des membres présents

6/ Délibérations Modificatives

Sans objet

7/Autorisation pour régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame le Maire informe les membres du CM que préalablement au vote du budget 2025, la commune ne peut engager , liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024. Afin de faciliter les dépenses

d'investissement du 1^{er} trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente le CM peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Le CM accepte à l'unanimité des membres présents

Affaires diverses

Mail de Mme LAPASSAT de Lasserre qui nous demande de remettre de l'éclairage public au niveau de la placette du village pour sécuriser les déplacements.

La société CELINEX propose 6000.00€ à la commune pour acheter la parcelle du mat des réseaux téléphoniques. Le conseil municipal est contre à l'unanimité.

M Lavergne nous fait lecture de la Motion du Conseil Départemental de la Corrèze écrite par Pascal COSTE.

Le repas des Ainés aura lieu le 12 janvier 2025.

Carnet rose sur la commune

Naissance de Raphaël JALADIS chez Gaétan et Hélène de REYT.

Naissance de Lou AURIAC chez Samuel et Emmanuelle Route neuve.

Fin de séance à 22H45.

La secrétaire

Maryline Dupont



Le Maire

Martine Lavergne

